



Le 22 Juin 2022, à Aix en Provence

LETTRE OUVERTE

Monsieur Laurent RIDEL

(Directeur de l'Administration Pénitentiaire Ministère de la justice)

*Direction de l'Administration Pénitentiaire
13 Place Vendôme
75042 PARIS Cedex 01*

Urgence signalée : situation du CP Aix Luynes, danger grave et imminent à l'encontre des Personnels.

Monsieur le Directeur de l'Administration Pénitentiaire,

Nous venons par la présente solliciter une fois de plus votre attention concernant la situation de l'établissement pénitentiaire d'Aix-Luynes.

En effet, lors de la visioconférence du 11 avril 2022, vous nous confiez donner votre pleine confiance au Directeur Interrégional de Marseille pour régler les nombreuses difficultés rencontrées au sein de notre établissement.

Or, malgré les engagements de la Direction Interrégionale portant sur les accords du 8 février 2022 et malgré votre témoignage optimiste à l'issue de la visioconférence, les dirigeants tant de l'établissement que de la DISP de Marseille, méprisent ouvertement tous les engagements pris dans le cadre de cet accord.

Pour rappel, « l'union sacrée » réclamait :

- La mise en œuvre sans délai des accords signés en tout point et particulièrement l'intégration du CP d'Aix Luynes dans le dispositif de la prime de fidélisation.
- L'abondement des Personnels pour le fonctionnement de la SAS, afin de répondre aux besoins des nouvelles missions notamment face à la dernière évasion du 28 Mai 2022 (4^{ème} agent nuit et un gradé nuit).
- La fin des changements de planning systématiques réalisés la veille pour le lendemain et qui constituent l'une des premières causes de l'absentéisme et de la recrudescence des absences injustifiées.
- L'élargissement de la « PROMENADE UNIQUE » sur Aix 2.
- Le respect strict et sans équivoques de la charte du dialogue social.
- La Distribution de bouteilles d'eau pour les Personnels et une tolérance sur le port du t-shirt en raison de la précocité exceptionnelle des chaleurs sur le territoire.
- Le renforcement d'Adjoints Administratif. Actuellement plusieurs départs sont prévus le 1^{er} septembre 2022 et ils n'ont pas été anticipés (mutation, réussite concours...). De plus, 3 contractuelles verront leurs contrats se finir au 31.08.22 ; doit-on attendre le 1^{er} septembre pour se rendre compte qu'il manque du monde ?

« Aujourd'hui, face à l'indifférence de certains responsables, face à l'urgence de la situation, à savoir : la mise en danger des Personnels à travers notamment la fermeture des postes sécuritaires, il est inacceptable de privilégier les économies d'heures supplémentaires en découvrant les postes sécuritaires alors que des ressources humaines sont disponibles !

Parce que ces mêmes dirigeants ont décidé de faire de nos ELSP des cibles vivantes !

Parce que les dirigeants de la DISP PACA ont décidé que la vie de nos Agents avait un prix ?!

Face à tout cela, l'union syndicale UFAP UNSa Justice et SPS représentant plus de 80% des Personnels, ne peut plus laisser perdurer cette situation et en guise de protestation, a annoncé un mouvement social d'ampleur le 27 juin 2022. »

Il aura fallu attendre cette annonce, pour que soudainement la Direction de l'établissement souhaite rencontrer nos Organisations Syndicales le 21 juin 2022.

Ces échanges se sont soldés par un véritable « FIASCO », et une incompréhension totale de l'UFAP UNSa Justice et du SPS. Et pour cause : aucun dialogue constructif, ni aucune écoute des Directions (Locales et Interrégionales), et ce malgré une approche pragmatique, rationnelle et étayée...

Aujourd'hui, « TOUS » les Personnels sont à bout et n'en peuvent plus tant psychologiquement que physiquement, avec un sentiment de danger « permanent » qui maintenant est quotidiennement sur toutes les lèvres.

Monsieur RIDEL, face à ce contexte, l'UFAP UNSa Justice et le SPS attendent une intervention de votre part visant à faire respecter les engagements signés sans délais, faute de quoi l'entente syndicale UFAP UNSa Justice et le SPS appellera sans détour au départ du Directeur Interrégional et de la Directrice Adjointe de l'établissement s'ils persistent dans leurs agissements.

Dans cette attente, veuillez agréer, Monsieur le Directeur de l'Administration Pénitentiaire nos salutations distinguées.

Said Elkhalifi
Secrétaire Local UFAP UNSa Justice



Mr HUET-LAMBING Cyril
Secrétaire Local du
Syndicat Pénitentiaire des Surveillant(e)s



Adressé :
Directeur de l'Administration Pénitentiaire

Copie :
Garde des Sceaux
Préfet de région
Directeur Interrégional de Marseille
Secrétaire général UFAP UNSa Justice
Secrétaire général National du SPS
Membres du CHSCT-D